

## ATTESTATION DE DEPOT EN CAPITAL SOCIETE EN FORMATION

Je soussigné(e), Monsieur JEROME TROUILLOT agissant en qualité de Chargé d'affaires professionnelles, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, de :

Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 – Titulaire de la carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs" n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 la Défense Cedex.

Certifie par la présente que la somme de 1 000,00 €, représentant le capital libéré<sup>1</sup> de la société ZJDAV au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est à :  
285 AVENUE DU PLAN DE CAMPAGNE  
13170 LES PENNES MIRABEAU,

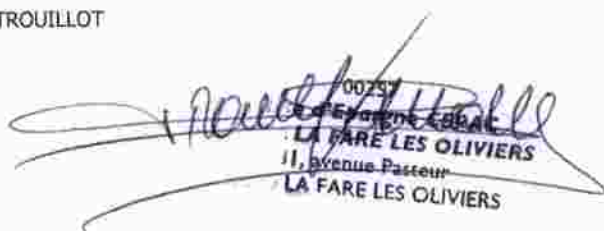
- A été déposée dans nos livres le 05/03/2025
- Et que la liste des souscripteurs ainsi que leurs apports respectifs lui a été communiquée<sup>2</sup>.
  - Laquelle liste est annexée aux présentes

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

À La fare les oliviers, le 5 mars 2025

**Représentant CEPAC**

JEROME TROUILLOT



00297  
CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC  
LA FARE LES OLIVIERS  
11, Avenue Pasteur  
LA FARE LES OLIVIERS

La Caisse d'Épargne CEPAC recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Les informations vous expliquant pourquoi et comment La Caisse d'Épargne CEPAC utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder à tout moment sur notre site : [www.caisse-epargne.fr/cepac](http://www.caisse-epargne.fr/cepac) ou sur simple demande auprès de votre agence.

<sup>1</sup> Pour les S.A. du quart au minimum du capital, soit 9 250 EUR ou du pourcentage prévu s'il est supérieur

<sup>2</sup> Pour les S.A. uniquement

